

Relie-Nous



Bulletin d'information syndicale



Le 4 juin 1999
Volume 10, Numéro 6

Je t'aimais,
(chanson de Cabrel)
Je t'aime,
et je t'aimerai

Denise Longtin, présidente

Après 13 ans au service de l'APPA, 13 ans de militantisme actif, j'ai décidé de ne pas solliciter un autre mandat comme présidente. Je quitte donc l'APPA. Pour des cieux meilleurs? Je l'espère.

Mais comme dans la chanson de Cabrel: "Je t'aimais, je t'aime et je t'aimerai", j'aime l'APPA et ne m'en détacherai sûrement pas facilement. Je l'aime pour sa diversité, sa philosophie, son intégrité.

Une philosophie en harmonie avec les grands principes syndicaux de justice, d'équité, de solidarité. Une intégrité profondément ancrée à l'APPA qui ne fait aucune place au passe-droit, pas de "donnant-donnant", pas de compromis si ce n'est à l'avantage des membres. Quant à sa grande diversité, stimulante par le défi qu'elle impose, je suis convaincue que chacun des groupes de l'APPA, chacun de ses membres peut y trouver sa place, son identité propre, tout en ne perdant jamais de vue la collectivité qui fait notre force.

Nous sommes le plus gros syndicat de soutien scolaire au Québec, le plus gros syndicat de la CSN,

le seul dans le scolaire à représenter des membres d'une commission scolaire francophone et d'une commission scolaire anglophone.

L'APPA compte environ 5 300 membres. C'est un outil formidable pour faire respecter ses droits. En ce sens, je l'ai dit à maintes reprises et le rappelle encore, il est important que vous assistiez à vos assemblées générales parce que c'est en participant activement que l'on comprend mieux les choses et ce qui se passe.

Je quitte donc l'APPA mais avec une expérience et un vécu inestimables. Une expérience qu'aucun diplôme universitaire n'aurait pu me procurer, un vécu qui m'a appris à me surpasser sans cesse.

Je remercie toutes les personnes qui m'ont fait confiance au cours de toutes ces années car c'est cette confiance qui m'a permis de croire en mon action et en mon engagement.

Le 16 juin prochain, soirée d'élections à l'APPA, vous élirez une nouvelle équipe, je lui souhaite la meilleure des chances possibles.

VOUS VOULEZ SAVOIR COMMENT S'APPLIQUE LA SÉCURITÉ D'EMPLOI?

Regardez les pages qui suivent, elles vous fournissent un tas d'informations.

SÉCURITÉ D'EMPLOI MÉCANISMES DE SUPPLANTATION

Quels sont mes choix si mon poste est aboli
ou que je suis déplacé(e) et qu'au moment de faire mon choix:

IL Y A UN POSTE À TEMPS PLEIN VACANT?



VOTRE POSTE EST ABOLI:

Vous pouvez prendre 1 poste vacant

OU

Vous pouvez déplacer **une personne salariée moins ancienne** dans votre classe d'emploi ou une autre classe d'emploi (mutation seulement) dans **votre établissement, dans votre localité ou une autre localité**, c'est à dire peut importe l'endroit.



VOUS ÊTES DÉPLACÉ(E):

Vous pouvez prendre le poste vacant

OU

Vous pouvez déplacer **la personne salariée la moins ancienne** dans votre classe d'emploi ou une autre classe d'emploi (mutation seulement) dans **votre établissement, dans votre localité ou une autre localité** et cette dernière prend le poste vacant.

Dans tous les cas, s'il n'existe aucune personne salariée moins ancienne que vous dans votre classe d'emploi ou dans une autre classe d'emploi en mutation, vous pouvez alors déplacer, à votre choix, en rétrogradation avec pleine protection salariale (si permanence) selon les modalités décrites ci-haut.

Si à la fin de chacun des mouvements, il n'y a aucun choix possible et que **vous avez votre permanence**:

VOUS ÊTES MIS EN DISPONIBILITÉ

OU

VOUS ÊTES EN RÉTROGRADATION INVOLONTAIRE AVEC PROTECTION SALARIALE

Si à la fin de chacun des mouvements, il n'y a aucun choix possible et que **vous n'avez pas votre permanence**, vous êtes mis(e) à pied.

Si la personne salariée en cause est à l'essai, la Commission met fin à son emploi.

La chaise musicale est repartie



SÉCURITÉ D'EMPLOI MÉCANISMES DE SUPPLANTATION

Quels sont mes choix si mon poste est aboli
ou que je suis déplacé(e) et qu'au moment de faire mon choix:

IL N'Y A PAS DE POSTE À TEMPS PLEIN VACANT?



VOTRE POSTE EST ABOLI:

OU

VOUS ÊTES DÉPLACÉ(E):

Vous pouvez déplacer **une personne moins ancienne** de votre classe d'emploi ou d'une autre classe d'emploi (mutation seulement) **dans votre établissement**

Vous pouvez déplacer **la personne salariée la moins ancienne** dans votre classe d'emploi ou une autre classe d'emploi (mutation seulement) **dans votre établissement.**

OU

OU

Vous pouvez déplacer **la personne salariée la moins ancienne** de votre classe d'emploi ou d'une autre classe d'emploi (mutation seulement) **dans votre localité ou dans une autre localité.**

Vous pouvez déplacer **la personne salariée moins ancienne** dans votre classe d'emploi ou d'une autre classe d'emploi (mutation seulement) **dans votre localité ou dans une autre localité**

Dans tous les cas, s'il n'existe aucune personne salariée moins ancienne que vous dans votre classe d'emploi ou dans une autre classe d'emploi en mutation, vous pouvez alors déplacer, à votre choix, en rétrogradation avec pleine protection salariale (si permanence) selon les modalités décrites ci-haut.

Si à la fin de chacun des mouvements, il n'y a aucun choix possible et que **vous avez votre permanence:**

VOUS ÊTES MIS EN DISPONIBILITÉ

OU

VOUS ÊTES EN RÉTROGRADATION INVOLONTAIRE AVEC PROTECTION SALARIALE

Si à la fin de chacun des mouvements, il n'y a aucun choix possible et que **vous n'avez pas votre permanence**, vous êtes mis(e) à pied.

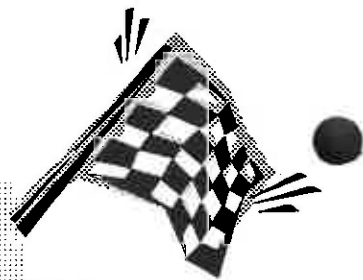
Si la personne salariée en cause est à l'essai, la Commission met fin à son emploi.



Quand ça sera fini, qui aura gardé sa chaise?
Qui ressentira la grande déprime?



La solidarité amène la CSEM à changer de position



UNE VICTOIRE ÉCLATANTE POUR LES TECHNICIENNES EN DOCUMENTATION

(Jacqui Nugent, secrétaire à la CSEM)

Suite à la décision d'abolir tous les postes de techniciennes en documentation annoncée par le plan d'effectifs émis par la CSEM, ces techniciennes ont décidé de livrer bataille à ce projet.

L'objectif n'était pas seulement de se battre pour conserver des postes mais également de s'élever contre l'atteinte au projet d'éducation globale que la décision de la CSEM mettait en péril.

En effet, moins d'une année après que le gouvernement ait réparti plus d'un million de dollars pour équiper de matériel de lecture les bibliothèques de la CSEM, cette dernière était en train d'éliminer arbitrairement les postes des personnes indispensables à la réussite du projet.

Loin de se résigner, les techniciennes en documentation se sont immédiatement mobilisées contre ces attaques et organisé une manifestation publique et entrepris un grand battage médiatique invitant le public à s'opposer au plan envisagé par la CSEM.

Les parents, les étudiants, les directions d'école et professeurs ont positivement répondu en venant massivement protester par leur présence au Conseil des commissaires du 26 mai dernier.

Lors de cette séance, inondés de questions par les techniciennes en documentation et les représentants syndicaux, les commissaires ont non seulement fait machine arrière mais encore ont étendu les services de bibliothèque aux écoles qui n'en bénéficiaient pas.

De chaleureux applaudissements ont accueilli l'intervention de Mme Denise Longtin, présidente de l'APPA, lorsque celle-ci a félicité le président de la Commission scolaire, M. Vasilakis, et les commissaires pour la sagesse de leur décision de ne pas donner suite à leur projet de coupures reconnaissant ainsi l'importance des services de bibliothèque dans les écoles. Mme Longtin a rajouté que cette décision, particulièrement celle d'offrir les services de bibliothèque à toutes les écoles devrait être prise en exemple par les commissions scolaires françaises et particulièrement par la CSDM qui a massivement aboli ce type de poste au cours des années passées.

C'est avec grand soulagement qu'a été accueillie cette décision par celles et ceux qui se sont mobilisés(es) contre ces coupures. Elles et ils se sont félicités(es) de voir que ce projet de bibliothèque dans les écoles, véritable nourriture de l'esprit, était continué et même élargi au plus grand profit de la communauté anglaise de la Belle province.

Qu'en pensez-vous?

Éducation: les cadres méritent de meilleurs salaires, dit le ministre

Extrait du journal "La Presse"

~Le ministre de l'Éducation, François Legault, a reconnu hier l'importance de réévaluer à la hausse le salaire des cadres des établissements scolaires, une déclaration qui a visiblement plu aux membres de la Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissements d'enseignement réunis en congrès à Montréal. Avant de s'engager davantage, il attend les

résultats, à venir au cours des prochains mois, d'une évaluation du travail des cadres, des fonctions pour lesquelles la relève se fait rare. "Vous savez, dans l'entreprise privée, on a compris l'importance de valoriser et de bien rémunérer les dirigeants. Si on veut avoir les meilleurs élèves, les mieux formés, il faut d'abord avoir les meilleurs dirigeants".~



Association professionnelle du personnel administratif (CSN)
6910 Pierre de Coubertin, Montréal, QC H1N 1T6

Téléphone: (514) 254-3503 - Télécopieur: (514) 254-7872 - Message enregistré (514) 254-6298